Province de Luxembourg VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 29 décembre 2016 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l³assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01 décembre 2016
- 2. Octroi Subsides ADL Chiny Florenville
- 3. Décision sur le Compte 2015 de la Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile
- **4.** Adhésion au Marché provincial pour la fourniture d'électricité
- 5. Approbation du Contrat de supracommunalité entre les communes et la Province du Luxembourg
- Approbation de l'Avenant 3 au Contrat TELENET GROUP -Muno
- 7. Approbation de la Convention Orange Belgium Muno
- 8. Approbation du taux de couverture du coût vérité budget prévisionnel 2017
- 9. Approbation de la composition de la Commission Locale de Développement rural
- 10. Approbation du Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement rural

11. Egouttage rue de la Forêt – Lacuisine – Décisions	
12. Octroi subsides 2017	
13. Approbation du Budget communal 2017	
 14. Communication : A la demande de Monsieur Lefèvre : Restauration et déplacement sculpture à Sainte-Cécile 	
15. Communication :Décision de la tutelle en matière financière	
Par le Collège,	
La Directrice générale,	La Bourgmestre,
R.STRUELENS	S.THEODORE
R.	
R.Struelens	S. Théodore